



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 août 2001
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4358e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil, au Siège, à New York,
le jeudi 23 août 2001, à 10 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait paraître le communiqué ci-après, qui tient lieu de procès-verbal :

« À sa 4358e séance, tenue à huis clos le 23 août 2001, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation au Timor oriental ».

Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité les représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, de la Namibie, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Portugal, de la République de Corée et de la Suède, à leur demande, à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil a entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Donnant des précisions sur les arrangements concernant l'élection, M. Annabi a informé le Conseil que jusqu'alors la campagne électorale au Timor oriental s'était déroulée dans le calme. Il a dit que les partis politiques et la population en général s'étaient montrés fortement favorables au pacte d'unité nationale.

Les membres du Conseil, ainsi que le représentant de la Belgique, ont souligné à quel point il était important que les élections du 30 août se déroulent dans le calme. Ils ont estimé qu'un processus pacifique et démocratique représenterait un important premier pas, dans le cadre d'un processus complexe de stabilisation, sur la voie de l'indépendance du Timor oriental. Les orateurs ont souhaité qu'un esprit de paix, de démocratie et de tolérance continue à régner pendant tout le processus électoral et encore après, et ils se sont



jointes au Secrétaire général pour appuyer les efforts héroïques du peuple du Timor oriental et pour exhorter les électeurs à participer massivement au scrutin.

M. Annabi a répondu aux observations et aux questions. »
